

Renforcer la sûreté maritime en Afrique

19 – 23 March 2018, Victoria, Seychelles



Harmonisation de sûreté maritime

Henrik Madsen

Technical Officer, Maritime Security and Facilitation
Maritime Safety Division, IMO

Menu

- OMI - le régulateur mondial du transport maritime
- État de choses
 - Océan Indien, Golfe d'Aden: Piraterie / Terrorisme / Criminalité
 - Golfe de Guinée: Vol à main armée / Vol de pétrole / Criminalité
- Initiatives de l'OMI et contributions régionales pour atteindre harmonisation
 - Amendement de Djeddah au Code de conduite de Djibouti
 - Code de conduite de Yaoundé
- Nouveaux développements
- Discussion

Organisation Maritime Internationale

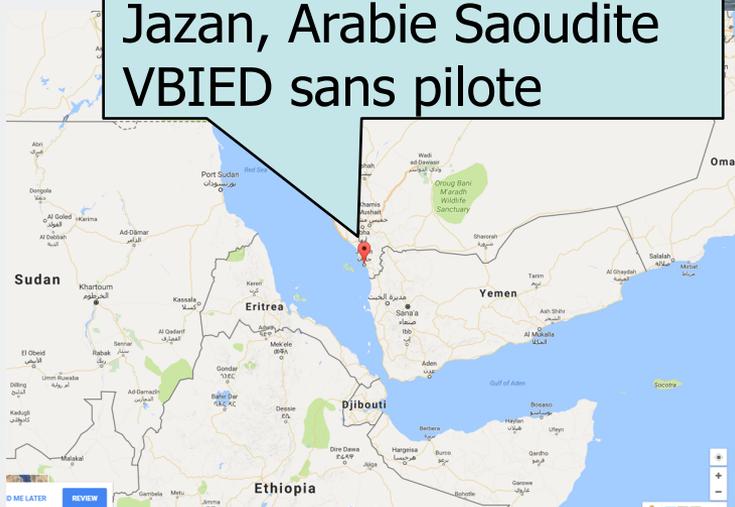
- OMI en tant qu'organisation autonome
 - Travail de base lié à la sûreté, à la sécurité et à l'environnement
 - Politique et réglementation
 - Agence technique des Nations Unies
- L'OMI dans le cadre de "one UN"
 - Projets de sûreté maritime
 - OMD → ODD
 - Sûreté maritime et facilitation pour soutenir le développement de secteur maritime et »l'économie bleue"



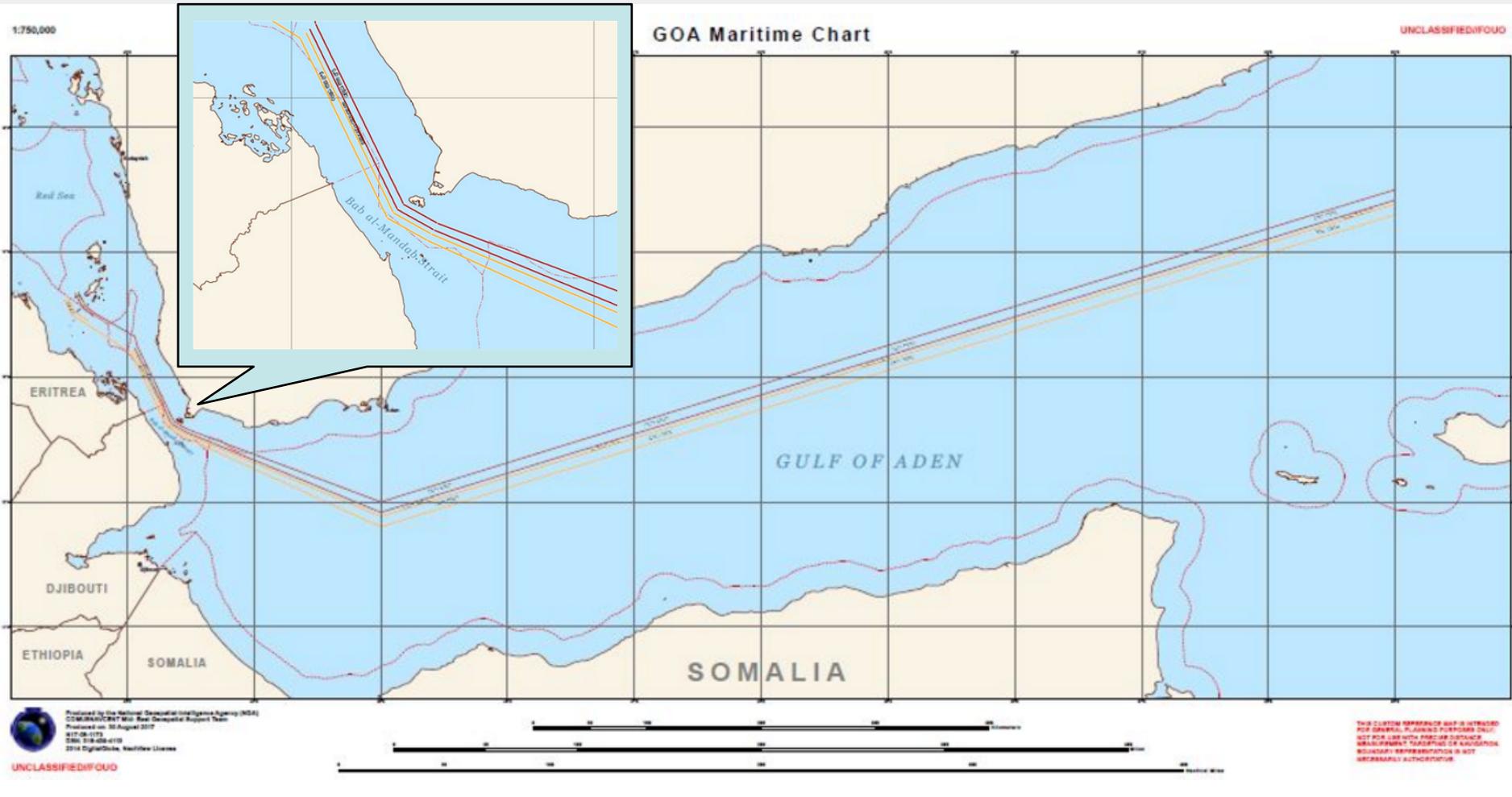
État de choses

- Océan Indien, Golfe d'Aden: Piraterie / Terrorisme / Criminalité
- Golfe de Guinée: Vol à main armée / Vol de pétrole / Criminalité

Attaque du 25 avril
2017 sur d'Aramco
saoudienne,
installation pétrolière
Jazan, Arabie Saoudite
VBIED sans pilote



Les forces maritimes combinées promulguent une nouvelle corridor de transit de sûreté maritime -Sep 17



<http://www.combinedmaritimeforces.com>.

Amendement de Djeddah au Code de conduite de Djibouti – Janvier 2017

“Code de conduite révisé concernant la répression des actes de piraterie, des vols à main armée a l'encontre des navires et des activités maritimes illicites dans la région de l'océan indien occidental et du golfe d'aden”



Code de conduite en Afrique de l'Ouest et du Centre

“Code de conduite relatif à la prévention et à la répression des actes de piraterie, des vols à main armée à l'encontre des navires et des activités maritimes illicites en Afrique de l'Ouest et du Centre ”

- Adopté par 25 États à Yaoundé, Cameroun, en 2013



Problèmes de sûreté maritime émergents

- La cyber-sécurité
 - S'appuyer sur les directives de l'OMI et de l'industrie
 - MSC-FAL.1/Circ.3 Lignes directrices sur la gestion du risque cybernétique maritime
 - Resolution MSC.428(98) Gestion du cyberrisque maritime dans les systèmes de gestion de la sécurité
- Navires autonomes
 - Comment réglementer les navires qui sont exploités à terre?
- Manoeuvres flottantes
 - Si ce n'est pas entièrement une question de l'État du pavillon, démonstration d'un besoin impérieux à l'OMI d'élaborer des orientations
- Code ISPS pour le secteur de l'énergie
 - Meilleure pratique pour les systèmes de production, de stockage et de transport